



Dernier CSE de la mandature : Qu'a fait la CGT pendant 4 ans ?

Rendre compte de son mandat : un devoir

Chaque mois, par le biais de nos bilans CSE (comme celui-ci), nous vous avons donné les informations essentielles débattues en CSE avec la direction. Contenu des dossiers tant en matière de déménagement que de réorganisation, résultat des votes en instances : toutes ces informations sont dues à l'ensemble des agent.es et les militant.es de la CGT n'ont jamais failli sur ce principe.

Etre le portevoix des collègues : une nécessité

En lien avec les agent.es, nous avons interrogé la direction, lors des déclarations préalables, sur des situations qui nous paraissaient inacceptables que ce soit sur des sites ou sur des réorganisations qui n'avaient pas fait l'objet d'information. Les élu.es CSE étant les représentant.es du personnel, ils se doivent de faire entendre la voix des collègues dans tous les cadres, y compris en réunion CSE.

Actions intersyndicales dans les instances : une obligation pour peser !

Nous le savons toutes et tous : pour peser et espérer gagner, il faut s'unir ! Les intérêts des agent.es sont une priorité. Et leur défense passe par la constitution d'un rapport de force avec toutes celles et tous ceux qui le veulent. Jouer seul, c'est s'assurer de perdre. Or notre responsabilité en tant que syndicat, c'est de se donner les moyens d'une victoire. La CGT s'est toujours investie dans les actions intersyndicales et en a été bien souvent à l'initiative.

Continuer et faire mieux ? C'est possible en donnant plus de poids à la CGT !

France Travail, inflation, conditions de travail : tous ces sujets ont déjà un véritable impact sur notre quotidien. Alors qui choisir lors des élections de novembre ?

Des syndicats qui ne lâcheront rien et qui mettrons tout en œuvre pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !



Pour 2024 : Renforçons les syndicats de lutte.

Votons et faisons voter CGT !

Une CGT majoritaire, c'est possible et plus que souhaitable !

Autodiagnostic, Atout agent : Ce n'est toujours PAS OBLIGATOIRE !

La direction, avec le dossier « évolution de la démarche compétence interne » présenté lors du CSE, entend mettre la pression sur nos collègues pour qu'ils complètent des QCM et des tests de personnalités, censés mesurer des compétences, et **pour qu'ils transmettent systématiquement les résultats à leur supérieur hiérarchique direct**. D'ailleurs en agence les pressions ont commencé, des collègues sont positionné.es d'office sur des plages pour effectuer ces tests, et, dans certaines agences, les agent.es qui ne souhaitent pas répondre à ces questionnaires sont prié.es de le justifier par écrit alors que ces autodiagnostic ne sont pas obligatoires.

Ce glissement des qualifications vers les compétences ouvre la porte à une évaluation subjective des agent.es. Pour preuve, l'Atout agent ne s'appuie que sur des « savoir-être ». Avec Atout agent, la direction instrumentalise des tests psychométriques et continue de se défaire de ses obligations sur une supposée responsabilité individuelle de l'agent.e. **Nous réaffirmons que la responsabilité du maintien de la formation, de l'organisation du travail et des conditions de travail incombe à l'employeur et non au salarié.**

Par ailleurs, après interpellation des élu.es sur le sujet, la direction nous confirme que ces tests NE SONT PAS OBLIGATOIRES. Vous n'avez donc pas à vous justifier si vous ne souhaitez pas y répondre.

Si toutefois vous ressentez des pressions sur ce sujet, contactez-nous !

En Bref...

Services entreprises : France Travail avant l'heure ?

Depuis quelques temps, les agent.es sont dans l'obligation d'utiliser « portefeuille offres » et se voient attribuer des offres d'emploi qui ne nécessitent pas d'action de leur part. A l'horizon 2024, il semblerait que toute offre d'emploi sera dans le portefeuille d'un.e collègue. Les collègues dénoncent un accroissement du travail chronophage et inutile, ne répondant pas à la satisfaction des besoins des usager.es. Par ailleurs, nous notons un renforcement massif de nombreux services entreprises depuis quelques mois provoquant la surprise de collègues des SE et de l'accompagnement des DE.

A nos demandes d'explication sur le sujet et notamment, l'obligation de l'employeur de présenter toute modification de l'organisation du travail, la direction répond qu'il n'y a pas de changement... Nous maintenons notre position et demandons à ce que toutes les modifications soient présentées aux élu.es. Si la direction anticipe France Travail en s'asseyant sur ses obligations, ça ne passera pas.

MIN Rungis

Des locaux vont être installés dans le marché de Rungis pour renforcer l'activité auprès des employeurs du secteur. 6 collègues, prioritairement de Choisy, vont y être affecté.es. Les locaux ne seront ouverts que sur rendez-vous, pour des actions. Le marché de Rungis est en activité essentiellement sur des horaires de nuit ou très tôt dans la matinée.

Nous rappelons à la direction son obligation de consultation des élu.es si les horaires de travail des collègues sont modifiés (Article 9 de la CCN).



Consultation sur le déménagement de la DR

Sans informations indispensables pour rendre un avis (point de vue des collègues, l'organisation des espaces de travail, ...), la direction organise le vote pour acter le déménagement de la Direction Régionale. Il n'est pas pensable, pour les élu.es CGT, de donner un chèque en blanc à la direction. Nous savons d'ores et déjà que des agent.es, habitant notamment en Seine-et-Marne, ayant organisé leur vie personnelle autour de Noisy le Grand vont être lourdement impacté.es.

Résultat des votes :

Pour : 0 ; Contre : CGT, CFTC, SNU, FO ; Abstentions : CGC, SNAP

Point d'information sur France Travail :

Circulez, il n'y a rien à voir

On aurait apprécié d'avoir un éclairage francilien sur ce qui va se passer, particulièrement en terme de missions et en terme d'effectifs, et ce, pour tous les agents et agentes, pas seulement pour celles et ceux qui accompagnent les allocataires RSA.

Il y a en effet fort à craindre que les agent.es déjà sous l'eau voient le bateau sombrer, s'il répond aux nombreuses injonctions que ne manquera pas de faire prochainement le gouvernement.

D'abord l'inscription générale de tous les allocataires RSA : environ 627 000 personnes sont couvertes par le RSA socle dans la région, soit 5,3 % des Francilien.nes. Autant d'inscriptions à faire dès le début 2024, pour tous ceux et celles qui ne sont pas dans nos fichiers.

Ensuite, les agent.es de sécurité pour les JO 2024 : « *les effets des actions mises en œuvre sont perceptibles, mais à un niveau insuffisant à ce stade pour atteindre la cible des 20 000 entrées en formation d'ici à mai 2024* », écrit le gouvernement dans un rapport relatif aux financements publics du sport annexé au projet de loi de finances pour 2024. Les 15 000 candidat.es formé.es ne seront pas suffisant.es et il y a fort à craindre que nous ne soyons mis encore à contribution pour trouver les 7 000 manquants. Le Gouvernement perçoit d'ores et déjà le fiasco à venir puisque il a débloqué plusieurs millions afin de former des employé.es du BTP, mis à l'arrêt sur leurs chantiers pendant les Jeux.

Plus inquiétant enfin, l'annonce de la création de France Travail arrive quelques semaines à peine après la publication de la dernière note de l'Observatoire français des conjonctures économiques qui prévoit un retournement de la courbe de chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine. Une hausse de 0,6 % a d'ailleurs été enregistrée au cours du dernier trimestre parmi les inscrits en catégorie A. « *On peut penser qu'avec une contraction du marché de l'emploi, les employeurs proposent plus de contrats courts que de contrats longs* », estime l'OFCE.

France Travail va naître dans le même contexte que Pôle emploi : un outil au service du patronat pensé dans une logique de plein emploi mais mis en œuvre dans un contexte de chômage persistant et de paupérisation.

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

NAO à 2% : la CGT ne décolère pas

Ce point n'était pas à l'ordre du jour mais la délégation CGT a tenu à rappeler à la Direction Régionale que cet « accord » était inadmissible dans le contexte d'inflation que nous connaissons.

Nous avons conclu notre déclaration par une annonce à l'ensemble des syndicats : la CGT appellera à une intersyndicale le plus rapidement possible dans le but de construire une mobilisation pour obtenir des augmentations pour les agent.es de droit privé ET public à la hauteur de l'inflation et du travail que nous accomplissons chaque jour.

Agression physique à Gennevilliers

2 de nos collègues se sont faites agressées physiquement à Gennevilliers le vendredi 27 octobre au matin. Sous le choc, les agent.es ont demandé à laisser l'agence fermée lundi matin. La CGT a interpellé la direction pour que le souhait des collègues soit respecté. Demande refusée. L'agence a ouvert ses portes. Des membres de l'ELD ont tenu l'accueil. Et les collègues ont reçu, malgré leur état, les usager.es. Pourquoi un tel refus de la direction dans ce contexte ? C'est nier les conséquences sur tou.tes, les agent.es, ELD comprises.

Collègues : n'hésitez pas à utiliser votre droit de retrait et contactez-nous !

OATT : le rêve le plus fou de la Direction : en finir avec cet accord !

Les directions régionales se suivent et se ressemblent. L'accord OATT est à leurs yeux gênant. La Direction Régionale a dénoncé lors du CSE son inadaptation à l'actuelle organisation du travail. Il faut dire que le taux de présentisme (pour accorder des congés ou RTT) s'établissant sur l'ensemble de l'agence et que nous sommes à flux tendu en permanence (la faute au sous-effectif chronique), il devient compliqué de trouver des solutions. Si ce n'est en ne respectant pas l'accord signé. Ce qui n'est légalement pas possible ! Mais nous rappelons que la responsabilité n'incombe ni aux agent.es ni à notre accord OATT. Pour parvenir à satisfaire les nécessités de service et les agent.es quels que soient leurs activités, il faut embaucher massivement !